

Les restaurants scolaires

Environ 2 000 élèves déjeunent chaque jour dans les 21 restaurants scolaires de la ville.

C'est un service municipal organisé dans **toutes** les écoles publiques de 11h30 à 13h30.

Les restaurants scolaires sont approvisionnés par la Cuisine Centrale en « liaison froide ». Les menus sont élaborés dans le respect des règles diététiques et sont validés par une diététicienne. La surveillance des enfants est assurée par des agents municipaux qui veillent au bon déroulement du repas et encouragent les enfants à goûter tous les plats proposés.

Le fonctionnement des restaurants scolaires est précisé dans un règlement intérieur remis aux familles.

Les familles mâconnaises règlent mensuellement les repas en fonction de tarifs qui dépendent de leur quotient familial (tarifs de 0,86€ à 3,85€).

Les familles ont désormais la possibilité de régler leurs factures par carte bancaire au service de la Vie scolaire et sur le [Portail famille](http://famille.macon.fr/macon/jsp/site/Portal.jsp?page) (<http://famille.macon.fr/macon/jsp/site/Portal.jsp?page>).



La cuisine centrale obtient le plus haut niveau de certification d'hygiène

La fabrication des repas servis dans les restaurants scolaires de la Ville de Mâcon est soumise à des protocoles d'hygiène très stricts.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) contrôle chaque année le respect de ces protocoles. Sont examinés les processus de fabrication des repas, l'hygiène des locaux et du matériel, l'organisation du travail des agents et la gestion de la traçabilité des produits.

La qualification maximale « Très satisfaisant » a été obtenue par la cuisine centrale suite au dernier contrôle réalisé au mois de janvier 2022.

L'ensemble du personnel de la cuisine centrale continue d'œuvrer au quotidien afin d'assurer la fabrication et la livraison de repas de qualité pour les enfants.

HOTEL DE VILLE DE MACON

Adresse postale :

Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**